

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 08131

Numéro SIREN : 552 081 317

Nom ou dénomination : ELECTRICITE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 97368

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES DU  
SECRETARE GENERAL AU SECRETARE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EDF**

Vous avez été nommée Secrétaire du Conseil d'administration d'EDF le 18 mai 2015.

A ce titre, vous êtes responsable du Secrétariat Général du Conseil d'administration et êtes en charge des fonctions et missions suivantes :

animer le processus de programmation, de préparation et assurer le bon déroulement des séances du Conseil d'administration et de ses comités ;

assurer la rédaction des procès-verbaux du Conseil d'administration et des compte-rendu de comités et leur validation ;

contribuer à la fluidité des relations entre la Société et les administrateurs ;

favoriser la mise en œuvre des bonnes pratiques au sein du Groupe en matière de gouvernement d'entreprise en veillant au respect, par les entités du Groupe, du règlement intérieur du Conseil d'administration ;

participer à l'articulation entre le Comité exécutif, les directions, les instances représentatives du personnel et le Conseil d'administration.

Pour l'exercice de ces missions, je vous délègue les pouvoirs suivants, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF et notamment celles concernant le budget, les achats, les investissements et la sécurité des systèmes d'information ainsi que du patrimoine immatériel**

.....

2. ....

**3. Concernant la certification de documents**

Certifier conforme tout procès-verbal, extrait de procès-verbal ou document lié au Conseil d'administration ou à ses comités..

---

---

\*  
\* \*

Faire le nécessaire ;

Subdéléguer une partie de vos pouvoirs à vos collaborateurs, ceci avec ou sans faculté de subdélégation, en veillant à ce que ceux-ci n'agissent que dans l'intérêt social d'EDF ; déléguer votre signature ;

Désigner l'un de vos collaborateurs, qui bénéficiera a minima d'une délégation de signature, pour vous remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Je vous rappelle les devoirs et responsabilités qui vous incombent en contrepartie de ces pouvoirs


Me tenir informé périodiquement et aussi souvent que nécessaire de l'exécution des tâches accomplies en vertu de la présente délégation de pouvoirs ;

- Vous tenir informé et veiller au respect des lois et réglementations de tous ordres applicables aux activités relevant de vos attributions, et prendre toutes dispositions et donner toutes instructions qui s'imposent aux fins que soient respectées, notamment, la législation et la réglementation relative à la protection de l'environnement ;
- Veiller au respect de la charte éthique et des valeurs du Groupe ;
- Vous assurer de la connaissance et du respect de ces règles par vos collaborateurs.

**L'exercice des pouvoirs qui vous sont dévolus au titre de la présente délégation est susceptible d'engager votre responsabilité, et notamment votre responsabilité pénale à titre personnel, lorsque des sanctions de cette nature sont prévues par les réglementations applicables.**

Fait, en deux exemplaires, à Paris, le **20 OCT. 2015**

*Bon pour déléguer  
de pouvoirs et responsabilité*



Pierre TODOROV

Directeur Exécutif Groupe en charge du  
Secrétariat Général du Groupe<sup>1</sup>

*Bon pour acceptation de pouvoirs  
et de responsabilité.*



Anne-Charlotte PORRET

Secrétaire du Conseil d'administration<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour délégation de pouvoirs et de responsabilité ».

<sup>2</sup> Faire précéder la signature par la mention manuscrite « Bon pour acceptation de pouvoirs et des responsabilité ».